

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
COMITE DE POLE
PETR DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation
26 novembre 2020

Date d'affichage du compte rendu
16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le deux Décembre à vingt heures, le comité de pôle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en comité de pôle Salle des Fêtes de Vigneulles, sous la présidence de **Philippe DANIEL**, Président.

Présents : **Philippe ARNOULD, Didier BOURDON, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Murielle COLLOT, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Francine GARNIER, Christian GEX, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Pascal PLUMET, Gérard RITZ, Sabrina VAUDEVILLE.**

Absents excusés : **Dominique GEORGE** remplacé par **Sabrina VAUDEVILLE, Jonathan KURKIENCY, Bruno MINUTIELLO** remplacé par **Francine GARNIER, Christophe SONREL, René WAGNER** remplacé par **Didier BOURDON.**

Procurations : **Jacques LAMBLIN** donne procuration à **Catherine PAILLARD, Laure VOURION** donne procuration à **Jocelyne CAREL.**

Voix consultatives : Mme LEHE Sophie, excusée et M. RICHARD Claude, présent.

Madame Linda KWIECIEN a été nommée secrétaire de séance

N° de délibération : 2020_052

Objet : Mobilité : Exonération versement mobilité

Il est rappelé la délibération 2019-067 du 12 décembre 2019 qui accordait à compter du 1^{er} janvier 2020, l'exonération du versement transport au bénéfice des établissements suivants :

IME Jean L'Hôte (SIRET 775 615 594 00659)
ESAT Epsilon (SIRET 775 615 594 00204)
Foyer la Houblonnière (SIRET 775 615 594 00527)
l'EHPAD Saint Charles Bayon (SIRET 803 850 080 000 67)
Maison d'enfants de Méhon (SIRET 775 615 313 00282)
Terrasses de Méhon (775 615 313 00274)

Une nouvelle demande est sollicitée par L'Union Départemental des Associations Familiales de Meurthe et Moselle (UDAF 54) qui remplit les 3 critères légaux cumulatifs, en application de l'article L2333.641 du Code général des collectivités territoriales (CGCT):

- reconnue d'utilité publique par décret du 20 janvier 1923,
- être à but non lucratif,
- avoir une activité de caractère social.

De plus, une association pouvant couvrir des activités diverses, l'exonération doit être accordée pour chaque établissement différencié (au Système informatique pour le répertoire des entreprises sur le territoire (Siret)) de l'association et pas de façon globale (au Système informatique pour le répertoire des entreprises (Siren)). Enfin, cette exonération de Versement Mobilité n'est pas de droit.

Cette demande concerne l'antenne sise à Lunéville 2 rue des Frères Heckler
SIRET : 775 615 602 01146

Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 décembre 2019 n°2019-067.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE D'ACCORDER à compter du 1^{ER} JANVIER 2021, l'exonération du versement transport au bénéfice des établissements suivants :

IME Jean L'Hôte (SIRET 775 615 594 00659)
ESAT Epsilon (SIRET 775 615 594 00204)
Foyer la Houblonnière (SIRET 775 615 594 00527)
l'EHPAD Saint Charles Bayon (SIRET 803 850 080 000 67)
Maison d'enfants de Méhon (SIRET 775 615 313 00282)
Terrasses de Méhon (775 615 313 00274)
UDAF de Meurthe et Moselle (775 615 602 01146)

- D'AUTORISER le Président à notifier cette décision aux services en charge du recouvrement du versement transport.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le président, Philippe DANIEL